

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Action et coopération pour le développement dans les Andes (Pérou)**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: rue de Roucourt

N°: 45

Boîte:

Code postal: 7600

Commune: Péruwelz

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de xxxxx

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0408.025.946

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-06-2008

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

22-05-2010

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2009

au

31-12-2009

Exercice précédent du

01-01-2008

au

31-12-2008

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 4.7, A-asbl 5, A-asbl 7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**ASSUNTA - GONZALES MARTHE CAMILLA**

apartado postal 652

PEROU

Administrateur

**DELATTE-GOSSIAUX YANNICK**

AVENUE DES MESANGES 14

1428 Lillois-Witterzée

BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**DU MOULIN RAYMOND**

AVENUE W CHURCHILL 138/3

1180 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**HERMANA CLEMENTINA ARELLANO**

CALLE CHICLAYO 303  
PEROU

Administrateur

**LEJEUNE XAVIER**

AV DUCPETIAUX 147 A  
1060 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**ROYEN VERONIQUE**

AVENUE DUCPETIAUX 147 A  
1060 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**MASSON FABIEN**

RUE DES PAQUERETTES 46  
1030 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**DELVAUX ANNE**

RUE MARTIN LINDEKENS 45  
1150 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**STEINMETZ FRANCISCO**

RUE MARTIN LINDEKENS 45  
1150 BRUXELLES  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN DER MAAT BRUNO**

CALLE ALEMANIA 101  
PEROU

Administrateur

**VANDER ELST CHRISTINE**

RUE DES FRANCAIS 73  
7600 PERUWELZ  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**WILLEMS ANTON**

JIRON SAN MARTIN 274

PEROU

Administrateur

**ZEGARRA PONCE GUIDO**

JIRON ANCASH 471

PEROU

Administrateur

**MASSON FABIEN**

DES PAQUERETTES 46

1030 BRUXELLES

BELGIQUE

Administrateur

**PEETERS FRANCOIS**

RUE DE L'EAU VIVE 17

1420 BRAINE-L'ALLEUD

BELGIQUE

Administrateur

**BRIGODE YVES**

CHEMIN 85 46

7500 TOURNAI

BELGIQUE

Administrateur

**DANGREMONT BENEDICTE**

CHEMIN 85 26

7500 TOURNAI

BELGIQUE

Administrateur

**DUPRIEZ PIERRE**

ADMINISTRATEUR

PLACE DE WIERS 8

7608 WIERS

BELGIQUE

Administrateur

**HERON AGNES**

RUE DE TOURNAI 53

7900 Leuze-en-Hainaut

BELGIQUE

Administrateur

**MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00021)**

BE 0428.837.889

Avenue Marcel Thiry, 77/4

1200 BRUXELLES

BELGIQUE

Début de mandat: 09-05-2009

Fin de mandat: 04-05-2012

Commissaire

Représenté directement ou indirectement

par:

**JOOS** Chantal  
Commissaire

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>91.982</b>	<b>88.112</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.1.2	22/27	<b>91.982</b>	<b>88.062</b>
Terrains et constructions		22	86.424	82.754
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91	86.424	82.754
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	5.350	5.308
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	5.350	5.308
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	208	
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	208	0
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	4.1.3/4.2.1	28		<b>50</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>299.364</b>	<b>39.450</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>8.341</b>	<b>3.784</b>
Stocks		30/36	8.341	3.784
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>160.395</b>	<b>21.701</b>
Créances commerciales		40	1.278	5.440
Autres créances		41	159.117	16.261
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	4.2.1	50/53	<b>2.548</b>	<b>2.205</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>60.519</b>	<b>11.237</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>67.561</b>	<b>523</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>391.346</b>	<b>127.562</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b>5.626</b>	<b>-3.661</b>
<b>Fonds associatifs</b>		10	<b>50.605</b>	<b>50.605</b>
Patrimoine de départ		100	50.605	50.605
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	4.3	13	<b>31.940</b>	<b>31.940</b>
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>-76.919</b>	<b>-86.206</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	4.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>385.720</b>	<b>131.223</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	4.4	17	<b>80.968</b>	<b>82.757</b>
Dettes financières		170/4	80.968	82.757
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3	80.968	82.757
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	4.4	42/48	<b>11.277</b>	<b>43.526</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.789	1.697
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	819	5.356
Fournisseurs		440/4	819	5.356
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	136	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	8.533	22.726
Impôts		450/3	1.246	4.226
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.287	18.500
Dettes diverses		48		13.747
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		13.747
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>293.475</b>	<b>4.940</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>391.346</b>	<b>127.562</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	124.275	75.831
Ventes et prestations		70/74	367.476	334.189
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		232.713
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	243.202	258.357
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	97.468	95.327
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.665	3.582
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	5.104	393
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>18.038</b>	<b>-23.471</b>
<b>Produits financiers</b>	4.5	75	<b>1.311</b>	<b>534</b>
<b>Charges financières</b>	4.5	65	<b>8.114</b>	<b>6.407</b>
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)</b>		9902	<b>11.235</b>	<b>-29.344</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>1.095</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>3.043</b>	<b>14.199</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>9.287</b>	<b>-43.543</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>93.391</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	7.585	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>100.976</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.329</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	3.665	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>8.994</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>91.982</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b>	8349	<b>91.982</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	50
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	50	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28		

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Codes	Exercice
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	42	<b>1.789</b>
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	8912	<b>8.194</b>
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	8913	<b>72.774</b>

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

Dettes financières	8922	82.757
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	82.757
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

9062

**82.757**

### DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

#### Dettes fiscales échues

9072

#### Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	3	3
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2	2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	80.538	69.474
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	19.228	16.245
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	-2.298	9.608
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		
		(+)/(-)	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	80.509
9171	93.500
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D' ÉVALUATION

### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20%, sauf pour les frais d'émission d'emprunts dont l'amortissement peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Immobilisations incorporelles  
Concerne les frais de recherches ...

### Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice ou sont prélevés sur les provisions déjà constituées à cet effet. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration ou dans le cas d'un achat réalisé dans le cadre du plan d'action.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par années complètes. Ils sont pratiqués pour la première fois l'année de l'acquisition de l'immobilisé et pour la dernière fois l'année précédant sa sortie.

- Terrains : Non amortis
- Constructions : 33 ans
- Travaux d'aménagement : 10 ans
- Installations de machines : 5 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel roulant : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel en leasing : Durée du contrat

Les acquisitions d'un montant unitaire inférieur à 500 € T.V.A. comprise, sont pris dans les charges de l'exercice à la date de leur acquisition, sauf s'il s'agit de travaux ou d'acquisition qui font l'objet d'un subside, dans ce cas, la totalité des travaux ou de l'acquisition est portée à l'actif.

Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles : pas d'amortissement. Le transfert des immobilisations en cours ne se fera qu'à la fin des travaux.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeur sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

### Contrôle interne :

Outils internes pour couvrir les risques.

EX. écrire les limites de dépenses que chacun peut faire.

Description des pouvoirs.

### Règle inventaire.

L'inventaire de base a été calculé comme suit : tout mobilier datant d'avant 2004 est considéré au prix de 5 € pièce, ensuite au prix d'achat réel. Le matériel informatique, dans son entièreté est considéré au prix d'achat

L'inventaire de l'artisanat a été calculé comme suit : Prix d'achat = PA + frais de transports + TVA. (tant que celle-ci n'est pas déductible)  
Les prix d'achats en \$ sont convertis au taux du jour du paiement de la facture.

### Créances à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation. Les créances d'une ancienneté supérieure à 24 mois peuvent faire l'objet d'une réduction de valeur à 100 %. Les créances définitivement perdues sont prises en charge dans le compte de moins-value sur réalisation de créances.

### Placement de trésorerie

Chaque placement est comptabilisé à sa valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. Si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur est actée.

### Subsides en capital

Les subsides en capital sont pris en résultats au même rythme que les amortissements des immobilisations corporelles qui font l'objet du subside.

### Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'association est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

### Engagement et recours

Le Conseil d'Administration valorisera les engagements et recours à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat, à défaut de valeur nominale ou dans les cas limites, ils seront mentionnés pour mémoire.